

PRELEVEMENTS SUR LES JEUX, CONCOURS ET PARIS

Déclaration relative au mois de :

--	--	--	--	--

Cette déclaration est à déposer auprès du Service des Impôts des Entreprises compétent.

(Indiquer le mois au cours duquel les opérations ont été réalisées)

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

IDENTIFICATION DU REDEVABLE	
DÉNOMINATION ADRESSE DU PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT	ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL <i>(si elle est différente de l'adresse du principal établissement)</i>
INDIQUER VOTRE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : <i>(qui peut être celui d'un correspondant)</i>	NOM DU DESTINATAIRE ET ADRESSE DE CORRESPONDANCE
N° de dossier :	N° SIRET DU PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT :
<b>POUR LES PERSONNES NON ÉTABLIES EN FRANCE :</b>  Identité du représentant accrédité : ..... Adresse : ..... Tél. : ..... Adresse mél : .....	

MODE DE PAIEMENT (cocher la case correspondante)	DATE ET SIGNATURE	
<input type="checkbox"/> Numéraire	Date : ____/____/____	Signature :
<input type="checkbox"/> Chèque bancaire barré établi à l'ordre du Trésor Public		
<input type="checkbox"/> Virement sur le compte du Trésor à la Banque de France		

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION				
	Droits Pénalités N° Date	PRISE EN RECETTE	Droits Pénalités N° Date	PRISE EN CHARGE
Date de réception		_____		_____
		_____		_____
		_____		_____

CADRE RESERVE A LA CORRESPONDANCE

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre service des impôts.

<b>1 PRELEVEMENTS INSTITUES AU PROFIT DE L'ETAT</b>				
<i>(Voir notice explicative)</i>	<b>BASE IMPOSABLE</b>	<b>TAUX</b>	<b>CODE</b>	<b>IMPÔT</b>
Prélèvement sur les paris hippiques <i>(CGI, art. 302 bis ZG)</i>	.....	5,7 %	JO	.....
Prélèvement sur les paris sportifs <i>(CGI, art. 302 bis ZH)</i>	.....	5,7 %	JP	.....
Prélèvement sur les jeux de cercle <i>(CGI, art. 302 bis ZI)</i>	.....	1,8 %	JQ	.....
<b>Total (I)</b>			<b>JR</b>	.....

<b>2 PRELEVEMENTS INSTITUES AU PROFIT DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE</b>				
<i>(Voir notice explicative)</i>	<b>BASE IMPOSABLE</b>	<b>TAUX</b>	<b>CODE</b>	<b>IMPÔT</b>
Prélèvement sur les paris hippiques <i>(CSS, art. L.137-20)</i>	.....	1,8 %	JS	.....
Prélèvement sur les paris sportifs <i>(CSS, art. L.137-21)</i>	.....	1,8 %	JT	.....
Prélèvement sur les jeux de cercle <i>(CSS, art. L.137-22)</i>	.....	0,2 %	JU	.....
Prélèvement sur le produit des appels à des numéros surtaxés effectués dans le cadre des programmes télévisés et radiodiffusés comportant des jeux et concours <i>(CSS, art. L.137-19)</i>	.....	9,5 %	JN	.....
<b>Total (II)</b>			<b>JV</b>	.....

<b>3 PRELEVEMENTS INSTITUES AU PROFIT DU CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS)</b>				
<i>(Voir notice explicative)</i>	<b>BASE IMPOSABLE</b>	<b>TAUX</b>	<b>CODE</b>	<b>IMPÔT</b>
Prélèvement opéré sur les jeux commercialisés par la Française des jeux <i>(CGI, art. 1609 novovicies)</i>	.....	1,8 %	JW	.....
Prélèvement sur les paris sportifs <i>(CGI, art. 1609 tricies)</i>	.....	1,3 %	JX	.....
<b>Total (III)</b>			<b>JY</b>	.....

<b>4 REDEVANCE DUE PAR LES OPERATEURS AGRÉÉS DE PARIS HIPPIQUES EN LIGNE</b>				
<i>(Voir notice explicative)</i>	<b>BASE IMPOSABLE</b>	<b>TAUX</b>	<b>CODE</b>	<b>IMPÔT</b>
Enjeux relatifs aux courses de trot <i>(CGI, art. 1609 tertricies)</i>	.....	8 %	JM	.....
Enjeux relatifs aux courses de galop <i>(CGI, art. 1609 tertricies)</i>	.....	8 %	JL	.....
<b>Total (IV)</b>			<b>JK</b>	.....

<b>PAIEMENT</b>			<b>TOTAL A PAYER</b>	
<i>(cf. cadres 1, 2, 3 et 4)</i>	<b>I + II + III + IV</b>		<b>JZ</b>	.....

La notice de cette déclaration est disponible sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) (rubrique : recherche de formulaires)